COMMUNIQUE

**« RAPPEL »**

**A L’INTENTION DES CLUBS R1 ET R2**

Il est demandé à l’ensemble des clubs (R1/R2) de faire parvenir avant le mercredi 12.02.2025, leurs dossiers d’engagement auprès du secrétariat général ainsi que leurs contrats d’assurance de 1.000.000 DA (capital décès).

Les clubs concernés par le Mercato hivernal (recrutement de joueurs) ne pourront pas bénéficier des nouvelles licences.